



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du cabinet

Le préfet

Aurillac, le 13 janvier 2023

Mesdames, messieurs,

Pour faire face à la hausse exceptionnelle des prix de l'énergie et soutenir les entreprises impactées, le Gouvernement se mobilise, avec un nouveau renforcement des dispositifs d'aides pour l'année 2023.

Ces aides ainsi que leurs modalités diffèrent selon la taille de l'entreprise et les difficultés qu'elle rencontre. La révision du dispositif poursuit trois objectifs : celui de l'efficacité, avec plus d'entreprises concernées et une intensité d'aides plus forte, celui de la simplicité, avec la réduction des critères et des pièces justificatives et un simulateur permettant une meilleure prévisibilité, et enfin celui de la rapidité, avec la réduction des délais de paiement.

Il est important d'avoir à l'esprit que la majorité des entreprises du département (les TPE disposant d'un compteur d'une puissance inférieure à 36 kVA) bénéficient du bouclier tarifaire, comme les particuliers, qui leur garantit pendant l'ensemble de l'année 2023 une augmentation limitée à +15 % par rapport à 2022.

Localement, j'ai souhaité la création d'une cellule d'appui aux entreprises, composée des services de l'État et d'un référent identifié dans chaque chambre consulaire afin d'accompagner chaque entreprise dans sa démarche.

Par ailleurs, un guide, joint à ce courrier, est également diffusé afin de présenter l'ensemble des dispositifs et des démarches.

N'hésitez pas à orienter vers la cellule d'appui toute demande d'information ou d'accompagnement qui pourrait vous être adressée. Avec madame la directrice départementale des finances publiques, nous sommes également à votre disposition pour tout échange sur des situations particulières ou pour organiser des séances d'information au profit des entreprises qui vous sollicitent.

Je vous prie d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Laurent BUCHAILLAT